

COMMISSION D'ÉVALUATION AMIABLE DU PRÉJUDICE VISUEL

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE À 400 000 VOLTS
ENTRE AVELIN ET GAVRELLE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INDEMNISATION DU PRÉJUDICE VISUEL DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE À 400 000 VOLTS ENTRE LES POSTES D'AVELIN ET DE GAVRELLE

A envoyer à l'adresse suivante :

Madame la présidente de la commission d'évaluation du préjudice visuel
Préfecture du Nord, 12 rue Jean Sans Peur, 59 000 Lille

CADRE RÉSERVÉ AU SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Numéro de dossier : _____

Date de réception du dossier : _____

INFORMATIONS SUR LE(S) PROPRIÉTAIRE(S)

Nom(s) : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Confirme être propriétaire avant le début de l'enquête publique préalable à la déclaration d'Utilité Publique (DUP) soit **le 11 avril 2016.**

Signature _____

DOCUMENT À FOURNIR

Attestation de propriété ou autre document justificatif (à préciser) :

(Le document devra indiquer la répartition des parts en cas d'indivision)

Sans ce document, le dossier sera considéré comme irrecevable